

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2022

Compte-rendu affiché le : 13 juin 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2022

N° 22-06-09

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

**Subventions
exceptionnelles - année
2022 - aux Amis du Vieux
Saint-Galmier**

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Romain MONTELMARD – Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Solange MORERE à Philippe DENIS – Gilles GRANGIER à Philippe DENIS – Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE – Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220609-22-06-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2022

Affichage : 13/06/2022



OBJET DE LA DELIBERATION :

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ANNEE 2022 AUX AMIS DU VIEUX SAINT-GALMIER

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au Maire, expose que l'association Les Amis du Vieux Saint-Galmier a adressé deux demandes de subventions exceptionnelles à la commune.

La première, concerne une demande suite à un travail entrepris autour du cimetière. Dans un premier temps, il s'agit du recensement des tombes et mausolées ayant un intérêt patrimonial. Dans un second temps intervient le recensement de celles où reposent des Baldomériens qui ont œuvré au fil des siècles pour la commune.

Cette étude permettra ensuite d'éditer un guide et un circuit pour la visite du cimetière.

Afin d'accompagner ce projet de visite autour des tombes remarquables, une aide de 800 € est sollicitée afin de restaurer une tombe en état d'abandon. Il s'agit de celle de M. Félix COMMARMOND, ancien élu de Saint-Galmier, maire d'octobre 1873 à janvier 1875 et sans descendants.

La seconde demande est relative aux travaux de mise en conformité de l'installation électrique de la Maison Renaissance, située rue de Saint-Etienne. Le devis des travaux s'élève à 9 651 €. La demande de subvention est de 1 500 €. Le plan de financement est établi avec une subvention de 2 000 € du Département, l'association autofinçant le solde.

Le conseil d'adjoints en date du 23 mai dernier, retenant l'intérêt patrimonial des deux projets, accepte les deux demandes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association Les Amis du Vieux Saint-Galmier dans le cadre de la restauration de la tombe de M. Félix COMMARMOND.
- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association Les Amis du Vieux Saint-Galmier dans le cadre de la mise en conformité de l'installation électrique de la Maison Renaissance.
- **DIT** que la dépense est inscrite au compte au compte 6745 « subvention de fonctionnement exceptionnelle aux personnes de droit privé ».

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 13 juin 2022.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220609-22-06-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2022

Affichage : 13/06/2022